

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP/16/S/2017 pour l'assurance des écoliers et élèves de l'enseignement fondamental public

Date de publication : 16/03/2017

Date d'ouverture : 18/04/2017

1. Objet

Le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'assurance, couvrant l'année 2017, devant bénéficier à **deux millions quatre cent nonante huit mille cinq cent trente-neuf (2 498 539) écoliers et élèves** des écoles fondamentales publiques.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur le budget général de l'Etat, exercice 2017.

3. Spécification du marché

3. 1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le *Code des Marchés Publics du Burundi*.

3.2. Ce marché est constitué d'un lot unique : assurance, couvrant l'année 2017, devant bénéficier à **deux millions quatre cent nonante huit mille cinq cent trente-neuf (2 498 539) écoliers et élèves** des écoles fondamentales publiques.

3.3. Les services sont à exécuter dans un délai de **douze (12) mois** après la notification du contrat.

4. Conditions de participation

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du *Code des Marchés Publics* ne peuvent participer à l'appel d'offres

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de :

**Ministère de L'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
BP 1990
Building de l'Education – 4^{ème} étage, N° 405
Tél. (257) 22 22 49 09**

Moyennant le paiement de cinquante mille (50 000) francs burundais (BIF) au sous compte de transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

**Ministère de L'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
BP 1990
Building de l'Education – 4^{ème} étage, N° 405
Tél. (257) 22 22 49 09**

#

limite de remise des offres figurant au point 12.

6. Présentation de l'offre

L'appel d'offre est en un lot unique.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de neuf cent mille (900 000) francs burundais.

Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessous :

Ministère de L'Education de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
BP 1990
Building de l'Education – 4^{ème} étage, N° 405
Tél. (257) 22 22 49 09

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard
le 18 / 04 / 2017 à 10 heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-dessous.

le 18 / 04 / 2017 à 10 h30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la commission d'ouverture présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent signer une liste de présences. Toutefois, l'ouverture des offres doit se faire en deux temps.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont:

a. Capacité financière

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- présenter un document délivré par une banque agréée attestant qu'il dispose d'un fond propre ou bénéficiera d'un crédit dont le montant est au moins égal à vingt millions de francs burundais (20.000.000 FBU)

b. Capacité technique et expérience

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

#